

DESCRIPTION
DES
MACHINES ET PROCÉDÉS

POUR LESQUELS

DES BREVETS D'INVENTION

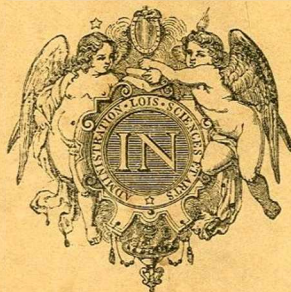
ONT ÉTÉ PRIS SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DU 5 JUILLET 1844

PUBLIÉE PAR LES ORDRES

DE M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME (3^e PARTIE)

(NOUVELLE SÉRIE)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCIV

A. M. DE CHOUBERSKY, pour un appareil de chauffage pour cheminées d'appartement.

(Extrait.)

Pl. VI.

L'immense succès des appareils de chauffage que l'on installe dans l'appartement, est dû en majeure partie au manque d'économie du chauffage dans les cheminées. Pourtant le chauffage au moyen d'appareils placés dans l'appartement n'est pas sans présenter quelques inconvénients, au moins avec les appareils construits ou installés dans des conditions défectueuses.

Le système qui fait l'objet de la présente invention a été étudié en vue de fournir un appareil de chauffage pouvant s'adapter dans les cheminées et améliorant beaucoup le rendement de ces cheminées.

Généralement les cheminées ne rendent que de la chaleur rayonnante; quelquefois on a disposé, soit au fond, soit latéralement des appareils à bouches prismatiques pour une circulation d'air qui, après s'être échauffé dans ces tubes, sort latéralement par deux tubes de chaleur. En examinant l'état de ces bouches, on reconnaît que l'air en sort vicié parce que, le raccordement des joints étant impossible, la dilatation les fait jouer et produit des fuites qui laissent passer les gaz.

L'appareil que nous avons combiné a l'avantage de produire également le chauffage de l'air par circulation; en outre, les organes dans lesquels l'air s'échauffe ne présentent aucun joint, ils peuvent se dilater aisément, et pour ainsi dire indépendamment, de sorte que les gaz de la combustion ne peuvent en aucune façon se mélanger à l'air.

Le dessin représente ce système appliqué dans une cheminée.

Fig. 1, élévation de face.

Fig. 2, plan.

Fig. 3, coupe transversale.

Il comprend un certain nombre de cintres creux *A*, en forme de trompes, juxtaposées parallèlement, en plus ou moins grand nombre, suivant la largeur de la cheminée. Ils forment en *a* une sorte de cuvette ou bassin pour recevoir le combustible; ils présentent en avant deux orifices: un orifice inférieur *b* pour l'entrée de l'air froid, et un orifice supérieur *c*, pour la sortie dans l'appartement de l'air qui s'est échauffé en circulant dans les tubes.

Les trompes creuses *A* qui composent la grille sont un peu séparées les unes des autres, d'une part, pour permettre en dessous de la surface formant grille le passage de l'air qui alimente la combustion, et, d'autre part, pour permettre le libre échappement des gaz de la combustion.

Des boulons *B* servent à maintenir juxtaposées les trompes creuses. Quelques-unes de ces trompes, par exemple celles des

extrémités, reposent sur des pieds ou sur des roulettes, ou sur un pied p et une roulette r .

Ce système assure un chauffage économique; il présente une grande surface de chauffe qui a un excellent rendement. Le renouvellement de l'air de la pièce est assuré par le départ de celui qui alimente la combustion; on a donc un chauffage hygiénique de toute sécurité.

Cette disposition tubulaire à la base de la cheminée constitue un volant de chaleur qui assure le tirage.

On peut modifier la forme des trompes constituant l'appareil en leur donnant une section rectangulaire plus ou moins épaisse, ou une section circulaire, ovoïde ou autre, avec une surface extérieure unie ou ondulée pour augmenter la surface de chauffe.

APPAREILS DE CHAUFFAGE, PAR M. DE CHOUBERSKY

